



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 14 septembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-09-14_2447
Versement de subventions pour les micro-projets présentés dans le cadre du Fonds Participatif du Conseil Citoyen (FPCC) de Viry-Chatillon

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, dans sa version modifiée par la loi du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 08 septembre 2021 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté
LEPRÊTRE	Michel	Président	Présent	
DAUMIN	Stéphanie	1 ^{ère} vice-présidente	Présente	
VIELHESCAZE	Camille	2 ^{ème} vice-présidente	Visio	
DELL'AGNOLA	Richard	3 ^{ème} Vice-président	Visio	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 ^{ème} vice-président	Présent	
BENSARSA REDA	Lamia	5 ^{ème} vice-présidente	Présente	
BEN CHEIKH	Imène	6 ^{ème} vice-président	Visio	
DECROUY	Clément	7 ^{ème} vice-président	Visio	
MARCHAND	Romain	8 ^{ème} vice-président	Visio	
VALA	Cécilia	9 ^{ème} vice-présidente	Visio	
GONZALES	Elise	10 ^{ème} vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 ^{ème} vice-président	Présent	
VILAIN	Jean-Marie	12 ^{ème} vice-président	Visio	
LABROUSSE	Sophie	13 ^{ème} vice-présidente	Représentée	C. Vielhescaze
GRILLON	Eric	14 ^{ème} vice-président	Visio	
LAURENT	Jean-Luc	15 ^{ème} vice-président	Visio	
MARCILLAUD	Bruno	16 ^{ème} vice-président	Visio	
LALLIER	Nathalie	17 ^{ème} vice-présidente	Visio	
YAVUZ	Métin	18 ^{ème} vice-président	-	
DUFOUR	Jean-Marc	19 ^{ème} vice-président	Visio	
LAFON	Gilles	20 ^{ème} vice-président	Visio	
AGGOUNE	Fatah	1 ^{er} Conseiller délégué	Présent	
GAUDIN	Philippe	2 ^{ème} Conseiller délégué	Présent	
ID ELOUALI	Ali	3 ^{ème} Conseiller délégué	-	
BELL-LLOCH	Pierre	4 ^{ème} Conseiller délégué	Présent	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2434 à 2447	21	1	22

Exposé des motifs

Institués par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les conseils citoyens ont pour missions de favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels, de favoriser la co-construction des contrats de ville, et de stimuler et d'appuyer les initiatives citoyennes.

Dans le cadre du contrat de ville de Viry-Châtillon 2015-2022, le Fonds Participatif des Conseils Citoyens (FPCC) crée en Essonne depuis 2016, est inscrit dans la programmation annuelle de la politique de la ville. Ce Fonds sert à financer des micro-projets qui s'inscrivent dans les objectifs du contrat de ville, mis en œuvre par les associations ou les établissements scolaires au sein du quartier prioritaire Grande Borne/Plateau.

L'enveloppe dédiée, correspondant à 1€ par habitant en Quartier Politique de la Ville (QPV) s'élève en 2021 pour Viry-Châtillon à hauteur de 9 401 €. La gestion de cette enveloppe a été confiée à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui assure cette mission, en lien étroit avec les référents Politique de la Ville de Viry-Chatillon, la Déléguée du Préfet, et le Conseil Citoyen.

C'est dans ce contexte que l'EPT a lancé le 20 mai 2021, un appel à projets à l'endroit des acteurs du territoire, pour une réception des dossiers fixée à la date du 21 juin, en considérant le rehaussement du seuil de subvention maximum à hauteur de 2 000€ par projet (contre 1 500€ en 2020).

Au total, neuf projets ont été réceptionnés. Ceux-ci ont fait l'objet d'un examen attentif par un jury réuni en date du 25 juin 2021 à la MJC Aimé Césaire de Viry-Chatillon. Composé des membres du Conseil Citoyen, de l'Adjointe au Maire de Viry-Chatillon déléguée à la Politique de la Ville, de la Déléguée du Préfet et de la Cheffe de projet du Contrat de Ville de Viry-Chatillon, le jury, dans le prolongement de l'audition des porteurs de projets sollicitant une subvention au titre du FPCC 2021, a donné son avis sur chacun des projets déposés, en proposant une répartition financière de l'enveloppe de 9 401€.

Sur un total de neuf projets reçus et auditionnés, huit projets ont reçu un avis favorable, contre un projet qui n'a pas été retenu par le jury, étant précisé que chacun des projets a fait l'objet d'un vote à la majorité simple.

DELIBERATION

Vu la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 relative à la création des conseils citoyens au sein des quartiers politique de la ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° approuvant la mise en place du Conseil Citoyen de Viry-Chatillon sur le Quartier Grande-Borne/Plateau,

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Considérant l'enveloppe budgétaire de 9 401€ inscrite dans la programmation politique de la ville 2021 au titre du FPCC dont la gestion est assurée par l'EPT Grand-Orly-Seine Bièvre,

Considérant les propositions émises par le jury du 25 juin 2021 (favorable ou défavorable) pour chacun des projets reçus ayant fait l'objet d'une audition collective,

Considérant les montants de subventions arbitrés par le jury pour chacun de ces projets au terme du processus de candidature et de sélection ;

Entendu le rapport de Mme Sophie Labrousse,
Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère, et, à l'unanimité,

1. Approuve les propositions du jury d'attribution relatives à la répartition de l'enveloppe des Fonds Participatif des Conseils Citoyens (FPPC) 2021.
2. Autorise Le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à verser les subventions aux porteurs de projets sous-mentionnés, lorsque l'ANCT aura notifiée l'attribution de la subvention de 9 401€ qui compose le Fonds Participatif des Conseil Citoyens de Viry-Chatillon :
 - 1 200€ à l'association EDOVE- Les enfants de l'Ovale Viry-Essonne, pour le projet "vers de nouveaux horizons pour progresser"
 - 1 500€ au collège Olivier de Serres, pour le projet "courage"
 - 401€ au Collège Les Sablons pour le compte de la structure Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Elèves (OEPRE), pour le projet "apprendre à faire du vélo pour gagner en autonomie, en santé et en convivialité"
 - 800€ au Collège Olivier de Serres pour le projet « des cercles de contes merveilleux (Langage et Culture)
 - 1 200€ au Club nautique Viry-Chatillon Voile pour le projet "paddle ou Stand Up Estivale MJC"
 - 1 300€ à la MJC Les Passerelles pour le projet "les Passerelles estivales"
 - 1 200 à l'association des Femmes Africaines de Viry-Chatillon pour le projet "convivialité estivale"
 - 1 800€ à la Fédération Régionale des MJC en Ile de France pour le projet "cycle de Formation/action pour le Conseil Citoyen de Viry-Chatillon"Soit un total de 9 401€.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 22



A Vitry-sur-Seine, le 17 septembre 2021
Le Président

[Signature]
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture 17 septembre 2021
ayant été publiée le 17 septembre 2021